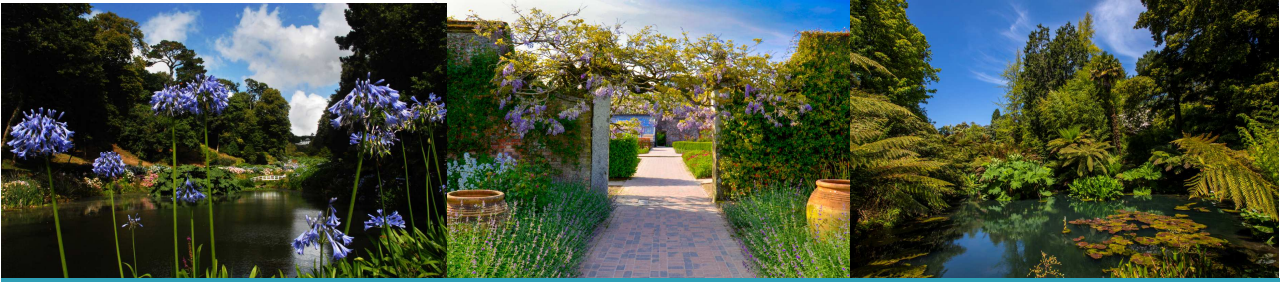




LES VOYAGES

La Libre

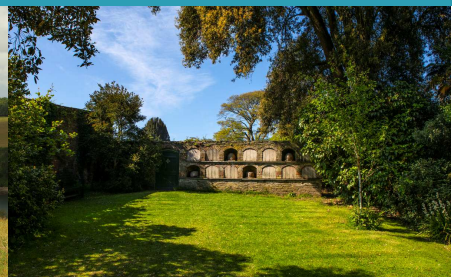
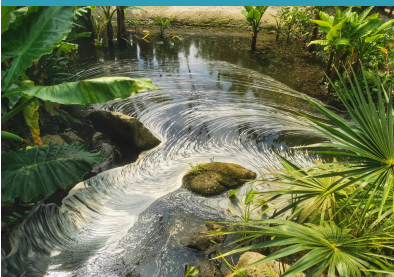


Les jardins anglais de Cornouailles



La Libre Jardin

Du 17 au 22 mai




Preference

Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 - 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22
info@preference.be | www.preference.be

PROGRAMME :

BRUXELLES → AMSTERDAM → BRISTOL – PLYMOUTH – FALMOUTH VENDREDI 17 MAI

En matinée, envol en direction de Bristol via Amsterdam.

Déjeuner libre à l'aéroport d'Amsterdam.

Arrivée à Bristol en début d'après-midi. Route vers les Cornouailles.

L'après-midi, arrêt à la ville de **Plymouth**.

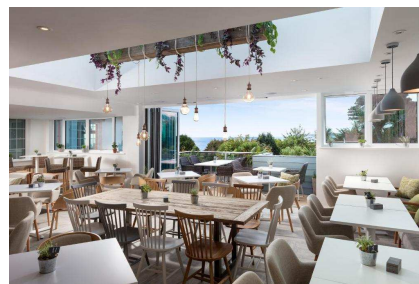
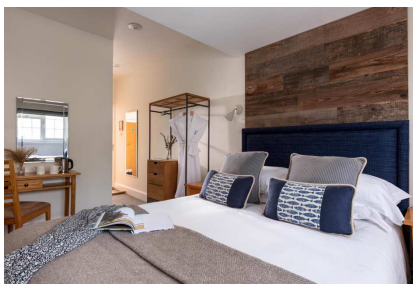
Ville portuaire très influente, elle a vu partir en mer des expéditions de Sir Francis Drake, du Capitaine Cook, mais aussi les premiers groupes d'émigrants vers les Etats-Unis (Pilgrim Fathers). Plymouth reste l'un des derniers chantiers navals de Grande-Bretagne et l'une des plus grandes bases navales d'Europe de l'Ouest.



Continuation vers l'hôtel **St Michaels Resort 4*** à Falmouth (ou similaire).

Installation, dîner et nuitée.

Niché à quelques pas de la plage Gyllyngvase de Falmouth, sur la côte sud des Cornouailles, l'hôtel crée un environnement dans lequel les clients peuvent faire l'expérience d'une retraite authentiquement cornouaillaise, loin du quotidien. La culture vibrante de Falmouth est à sa porte, avec une fantastique sélection de galeries d'art, de boutiques indépendantes et de restaurants réputés.



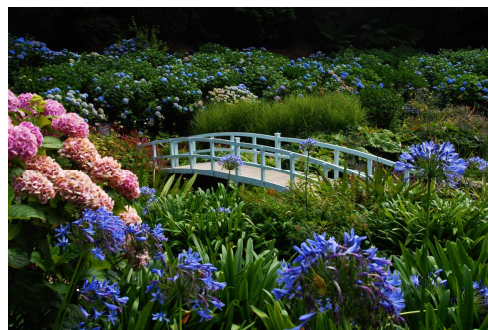
Départ pour **les jardins de Glendurgan**, aménagés par Alfred Fox dans les années 1820 et 1830, donnant sur la rivière Helford.

Le jardin de Glendurgan (en cornique : Glynn Dowrgeun, signifiant vallée profonde des loutres) est un jardin du National Trust situé au-dessus du hameau de Durgan. Le jardin est remarquable pour son labyrinthe de lauriers-cerises, créé en 1833.



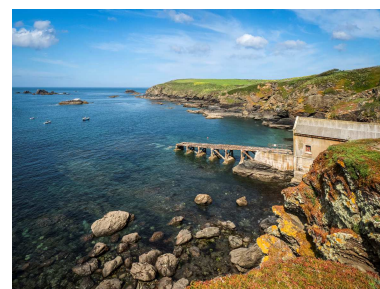
Continuation vers **Trebah Garden**, jardin subtropical de 26 hectares.

En 1831, Trebah a été acquis par la famille Fox, qui a également créé le jardin de Glendurgan. Charles Fox, membre de la famille et polymathe quaker d'une grande créativité, a transformé Trebah en jardin d'agrément en accordant une attention méticuleuse à l'emplacement précis de chaque arbre. Son gendre, Edmund Backhouse, député de Darlington, a poursuivi ce travail avec passion.



Déjeuner au cours de la visite.

Si le temps le permet, route vers le **Cap Lizard**, point le plus au Sud de la Grande Bretagne.

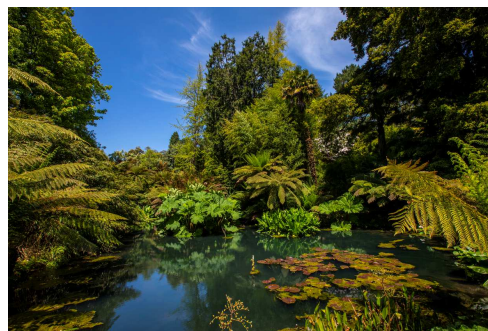


Retour vers votre hôtel en fin d'après-midi.

Diner et nuitée à l'hôtel.

Départ pour **les jardins « perdus » d'Heligan**, souvent présentés comme les plus extraordinaires d'Europe.

Ils sont aussi les plus mystérieux d'Angleterre. Typique du 19^e siècle, il s'agit de jardins botaniques agrémentés d'une série de lacs, de potagers, d'un jardin italien & d'une zone sauvage, le tout magnifiquement bien restauré dans le début des années 1990.



Après la visite, direction le petit **port de Mevagissey**.



Mevagissey, un village pittoresque et port de pêche, est niché dans une petite vallée faisant face à la baie de Mevagissey. Les ports intérieur et extérieur sont animés avec une variété de bateaux de plaisance et de pêche. Le village abrite une industrie de la pêche prospère, en faisant le deuxième plus grand port de pêche de Cornouailles.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, direction **les jardins de Cotehele**, à l'atmosphère médiévale avec sa demeure Tudor, son moulin, et son vaste domaine avec vue sur la vallée.

Acquise par William Edgcumbe lors de son mariage avec Hilaria, l'héritière de Cotehele, cette demeure historique offre une immersion authentique dans le passé. Entourée de dépendances pittoresques, dont un colombier en pierre remarquablement préservé, elle a accueilli le roi George III en 1788 et est la première propriété à avoir été acceptée par le Trésor en paiement des droits de succession.

Aujourd'hui sous la protection du National Trust, la Maison de Cotehele renferme des trésors tels que l'armoire de Cotehele et une horloge exceptionnelle.



Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.

EXCURSION AU ST MICHAEL'S MOUNT – JARDIN DE TRENGWAINTON LUNDI 20 MAI

Départ vers le sud de la Cornouailles.

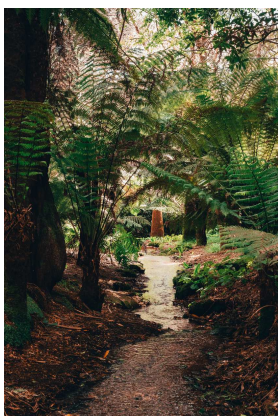
Visite de **St Michael's Mont**, qui ne sera pas sans rappeler le Mont St Michel en France.

Il s'agit d'une île couronnée par une abbaye normande, un fort et une demeure imposante. On y accède à pied, à marée basse. Edouard I^{er} le Confesseur l'offrit aux moines bénédictins pour qu'ils y construisent une abbaye. Les jardins conçus dans les années 1887 restent très fragiles et nécessitent une attention toute particulière ; mais leurs beautés en font une des visites les plus incontournables des Cornouailles.



Continuation des visites, direction la **presqu'île de Penzance**, petit port et station balnéaire de renom.

Déjeuner en cours de route.



L'après-midi, direction **Trengwainton Garden**, jardin réputé pour sa collection d'arbres et d'arbustes exotiques et offrant une vue incroyable sur Mount's Bay et The Lézard.

Si le temps le permet, arrêt à **Mousehole**, village empreint d'une atmosphère si particulière qu'il inspira la « Reine de crime » Agatha Christie.

Petit village et port de pêche qui fait partie du AONB, Area of Outstanding Natural Beauty, et qui bénéficie du même statut qu'un parc national.

Retour vers l'hôtel, diner et nuitée.

Le matin, départ pour **l'Eden Project**, une réalisation ambitieuse et spectaculaire.

Dans une ancienne carrière d'ardoise, à l'intérieur de deux biomes, on a reproduit des climats tropicaux avec leur végétation. Ouvert en mars 2001, il comprend deux serres dont la structure extérieure d'ETFE (éthylène tétrafluoroéthylène), un matériau plastique transparent très résistant aux différences de pression & de température.



Déjeuner dans un restaurant local.

L'après midi, retour vers Falmouth en passant par les **jardins de Treliissick**.

Maison accueillante et jardin situé sur le domaine, le jardin de Treliissick offre de superbes vues maritimes et de belles promenades dans les bois.

L'exploration de ses allées sinueuses mène à des plantes exotiques et aux bordures herbacées pleine de couleurs.



Dîner dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.

Départ matinal afin de visiter un dernier jardin : **Knightshayes House & Garden.**

Avec des hectares de jardins et de parcs magnifiques, entourant une spectaculaire maison néo-gothique, Knightshayes est un exemple rare du travail de William Burges. Le jardin à la française et boisé constitue l'une des collections de plantes les plus belles et les plus variées du pays. Avec plus de 1 200 espèces de plantes uniques à Knightshayes et une exposition en constante évolution, cela vaut toujours le détour, tout comme le potager clos, regorgeant de produits de saison pour le Stables Café.



Déjeuner libre avant de reprendre la route.

Transfer vers l'aéroport de Bristol et vol vers Bruxelles, via Amsterdam, en fin de journée.

Arrivée à Bruxelles-Zaventem en fin de soirée.

- Fin du voyage -

Le prix

SUR BASE DE MINIMUM **20** PARTICIPANTS.

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **3.550 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE* EST DE : **795 €**

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols internationaux Bruxelles-Bristol via Amsterdam avec la compagnie aérienne KLM Royal Dutch Airlines
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous réserve de modification par la compagnie aérienne, à ce jour : ± 132 €)
- ✍ L'hébergement et le petit déjeuner à l'hôtel mentionné (ou similaire)
- ✍ La pension complète avec thé/café compris (*hôtel et restaurants locaux*), sauf les déjeuners du 17 et 22 mai
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme
- ✍ Les transferts et les transports en autocar
- ✍ L'accompagnement d'un guide local parlant français pendant tout le circuit
- ✍ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
- ✍ Les attentions de La Libre
- ✍ La TVA d'application
- ✍ La prime du Fonds de Garantie Voyages

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Le déjeuner du 17 mai (libre à l'aéroport d'Amsterdam) et du 22 mai (libre avant transfert à l'aéroport)
- ✍ Les boissons aux repas autre que thé/café, les pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les éventuels droits de photos et de vidéos sur les sites
- ✍ Les assurances

LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 08/11/2023

REMARQUES IMPORTANTES :

*LES CHAMBRES « SINGLE » SONT TRES LIMITEES EN ANGLETERRE. VEUILLEZ-VOUS INSCRIRE AU PLUS VITE SI VOUS SOUHAITEZ EN BENEFICIER. PREFEREZ DAVANTAGE LES CHAMBRES PARTAGEES.

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UN **PASSEPORT INTERNATIONAL EN COURS DE VALIDITE POUR TOUTE LA DUREE DU VOYAGE**. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

AUCUN VISA N'EST DEMANDE POUR CE VOYAGE.

ATTENTION, CERTAINES ETAPES DE CE VOYAGE SE FONT A PIED ET REQUIERENT DONC UNE **AISANCE DE MOBILITE**.

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT : LES JARDINS ANGLAIS – DU 17 AU 22 MAI
LA LIBRE JARDIN

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
LUNDI AU VENDREDI : 9H – 17H (SUR RENDEZ-VOUS)
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR VOTRE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE VOTRE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR VOTRE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE VOTRE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE À 1 LIT DOUBLE À 2 LITS DOUBLE À PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIE DONT COVID) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

INSCRIPTION (SUITE) :

LES JARDINS ANGLAIS – DU 17 AU 22 MAI
LA LIBRE JARDIN

PRIX : LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **3.550 €**
 LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **795 €**

TAXES D'AÉROPORT INCLUSES - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 15 AVRIL 2024.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
SWIFT/BIC : KREDBEBB
RÉFÉRENCE : **D.3771**

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles
Tél. +32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652

01/07/2018